

ENFIN UN CONTROLE DE L'ETAT DE LA NAPPE PHREATIQUE CIRCULANT SOUS L'USINE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE VARENNES-JARCY

L'UFC Que Choisir du Val d'Yerres est représentée à la **Commission de Suivi de Site** de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage et méthanisation de Varennes-Jarcy.

Cette commission s'est tenue le 16/01/2024 et a pour but d'informer le public sur les effets des activités d'installation de traitement de déchets, sur la santé et l'environnement.

La CSS est composée, à parts égales, de représentants d'administrations publiques, de l'exploitant, de collectivités territoriales et d'associations de protection de l'environnement concernées ou de riverains. Le préfet préside la commission.

Ce sont 100 000 tonnes / an de nos ordures ménagères que cette usine transforme en électricité (de quoi alimenter une ville de 4 000 hab) et en compost normalisé (18 000 t) revendu aux agriculteurs.

Cette usine est classée pour la protection de l'environnement compte tenu de son process qui peut générer des pollutions qu'il s'agisse de l'air ,des odeurs ,du bruit et de l'eau rejetée dans l'Yerres.

Dans l'ensemble ces risques de pollutions sont maîtrisés ils font l'objet de contrôles réguliers par la **DRIEAT** et les valeurs limites fixées sont globalement respectées.

Concernant l'eau d'infiltration, le contrôle qui n'a jamais été effectué est celui qui concerne **une éventuelle pollution de la nappe phréatique de Varennes-Jarcy** traversant le site de l'usine.

Ce contrôle demandé depuis plusieurs années par **L'UFC Que Choisir du Val d'Yerres** a enfin a été pris en compte.

Premiers contrôles effectués dans quelques mois et résultats connus en fin d'année 2024.

C'est une belle avancée obtenue grâce à l'insistance argumentée des représentants de l'UFC Que Choisir du Val d'Yerres.

Affaire à suivre....

DRIEAT : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports

CSS : Commission de Suivi de Site